Projet « ADULATION - Éducation des adultes pour le changement social »

2020-1-CY01-KA204-065947

# GÉRER LES INITIATIVES DE CITOYENNETÉ ACTIVE AVEC LES COORDINATEURS ET LES BÉNÉVOLES ADULTES ET SENIORS

**Production Intellectuelle 2 – Manuel**

# TABLE DES MATIÈRES

Introduction ..... 4

Chapitre I: INITIATIVE CITOYENNE EUROPEENNE (ICE) ..... 5

Introduction à l'initiative citoyenne européenne ..... 5

Contexte historique ..... 6

Différences par rapport aux référendums ..... 7

La procédure d'une initiative citoyenne européenne (ICE) ..... 8

Comité des citoyens ..... 9

Inscription ..... 9

Collecte des déclarations de soutien ..... 10

Vérification et certification ..... 10

Soumission et examen ..... 11

CHAPITRE II : ÉTUDES DE CAS D'INITIATIVES CITOYENNES EUROPÉENNES RÉUSSIES ..... 12

1. Mettre fin à l'âge de la cage ..... 12
2. Safepack pour les minorités ..... 13
3. Interdire le glyphosate et protéger les personnes et l'environnement des pesticides toxiques ..... 15
4. Stop à la vivisection ..... 17
5. L'un entre Nous ..... 18
6. Right2Water ..... 19

CHAPITRE III: GESTION DES COORDINATEURS ET DES VOLONTAIRES POUR ADULTES ET POUR PERSONNES ÂGÉES ..... 21

Évaluation initiale de l'implication des volontaires ..... 21

Activités essentielles ..... 22

Side activities ..... 22

Développement et conception du rôle ..... 23

Recrutement ..... 24

Interviewing ..... 25

Orientation et formation ..... 28

Surveillance ..... 29

Reconnaissance ..... 29

# INTRODUCTION

Le projet ADULATION - Éducation des adultes pour le changement social vise à répondre aux besoins des éducateurs d'adultes en matière de développement professionnel continu, en mettant l'accent sur les compétences permettant de soutenir la participation active des apprenants adultes dans la société. En outre, le consortium a souhaité aborder le fait que les méthodes d'éducation traditionnelles ne sont pas attrayantes pour tous les apprenants adultes, en particulier ceux qui ont moins d'opportunités (comme les personnes défavorisées) et qui se sentent souvent mal à l'aise dans les environnements formels.

L'objectif général du projet est la promotion de la citoyenneté active par l'éducation des adultes. Pour atteindre cet objectif, les partenaires ont travaillé sur le développement des compétences des éducateurs d'adultes et les ont initiés à des méthodes et techniques éducatives innovantes.

Lors de la phase d'analyse des besoins, les partenaires ont exprimé leur intention de s'impliquer dans des initiatives citoyennes européennes mises en œuvre avec l'aide de volontaires sur les causes dont s'occupent les apprenants adultes et seniors :

a) Droits de l'homme et changement climatique,

b) Le droit des citoyens de l'UE à la protection des données et à la vie privée en ligne, c) L'immigration et la tolérance à la différence,

d) L'euroscepticisme.

Dans un premier temps, les partenaires ont identifié la nécessité de standardiser leurs procédures en matière de conception, de mise en œuvre et de suivi des projets de volontariat pour le changement social. Le présent manuel de bonnes pratiques et d'outils se concentre sur la gestion des ressources humaines des coordinateurs adultes et seniors et des volontaires lors de la mise en œuvre des initiatives citoyennes européennes.

# CHAPITRE I: INITIATIVE CITOYENNE EUROPEENNE (ICE)

## Introduction à l'initiative citoyenne européenne

L'initiative citoyenne européenne (ICE) est un instrument important de la démocratie participative dans l'Union européenne. Elle permet à un million de citoyens européens résidant dans au moins un quart des États membres d'inviter la Commission à soumettre une proposition d'acte juridique concernant la mise en œuvre des traités de l'UE. L'ICE est donc une porte d'entrée vers l'avenir de la politique participative. Elle constitue un outil inclusif et engageant qui permet aux citoyens européens de s'impliquer dans le processus d'élaboration des politiques de l'UE et de demander à la Commission européenne d'aborder les questions qui les concernent. Le programme ICE est contrôlé par la Commission européenne, l'organe exécutif-législatif et directeur de l'UE.

Décrite comme l'innovation la plus importante en matière de démocratie transnationale depuis l'introduction des élections directes au Parlement européen, l'ICE donne le droit aux citoyens européens de définir l'agenda politique de l'ensemble de l'Union. La participation active des citoyens au processus décisionnel de l'UE s'effectue par le biais d'une approche ascendante qui permet aux gens de lancer un débat politique et de sensibiliser aux questions qui unissent les citoyens de toute l'Europe. Bien que la responsabilité de la présentation de la législation paneuropéenne relève de la compétence de la Commission européenne, l'ICE constitue un instrument important pour la définition de l'agenda, favorisant une démocratie plus directe et participative.

Cet outil vise à rapprocher l'élaboration des politiques européennes des citoyens, à stimuler les débats transnationaux et à réduire le fossé entre la Commission européenne et les citoyens[1] européens. La Commission examine consciencieusement les propositions d'ICE, même si elle n'est pas tenue de soumettre la question à l'examen du Parlement européen. Les citoyens peuvent développer une ICE dans un large domaine de sujets, à condition que ces sujets relèvent des compétences de la Commission.

[1] Moraru, A. (2016). La gouvernance démocratique de l'Union européenne : Une étude de cas de l'initiative citoyenne européenne.
Europolity : Continuité et changement dans la gouvernance européenne. 10 (2), 137-168.

Les dix domaines dans lesquels les citoyens peuvent façonner l'agenda de l'UE :

- Justice, liberté et sécurité
- Non-discrimination et citoyenneté
- Emploi et affaires sociales
- Éducation, formation, jeunesse et sport
- Aide humanitaire, développement et coopération
- Environnement et action climatique
- Énergie
- Agriculture et pêche
- Santé publique
- Protection des consommateurs

Ce chapitre donne un aperçu du cadre réglementaire de l'ICE et des étapes suivies depuis la conception de l'ICE jusqu'à son approbation finale et son enregistrement par la Commission européenne. Ce chapitre comprend les sections suivantes : A. Comité des citoyens, B. Enregistrement, C. Collecte des déclarations de soutien, D. Vérification et certification, E. Soumission et examen.

## Contexte historique

Le concept de l'initiative citoyenne européenne (ICE) est lié au renforcement de la participation des citoyens à la vie politique de l'Union européenne. La participation des Européens est une question de grande importance depuis les années 90, époque à laquelle les dirigeants des États membres étaient déterminés à trouver les meilleurs canaux politiques pour faire en sorte que ce droit soit réglementé et établi au niveau européen.

Le concept de citoyenneté européenne a été introduit pour la première fois par le traité de Maastricht 1992, mais la mise en place d'un outil de participation des citoyens a été réalisée par le traité de Lisbonne en Plus précisément 2009., l'article 11, paragraphe 4, du traité prévoit de renforcer l’influence des citoyens sur l'agenda législatif de l'UE. La proposition visant à établir cette initiative

dans l'ordre juridique de l'UE[2] a été initialement faite par les ministres des affaires étrangères de l'Autriche et de l'Italie. La question a été révisée pendant la période de rédaction du traité constitutionnel de l'UE. Bien qu'elle ait été acceptée en tant qu'article 47(4), le traité dans lequel elle était contenue n'a pas été ratifié. Selon le système de vote de l'UE, l'unanimité absolue est requise pour ratifier un traité. Ce traité a été rejeté par référendum en France et aux Pays-Bas.

L'ICE a été officiellement créée par le traité de Lisbonne, qui est entré en vigueur en bien qu2009,'il ait été signé par tous les États membres en Les règles et procédures de l'ICE2007. Ont été conçues tout au long de l'année. Après 2009.une période de modifications, l'ICE a reçu un statut officiel en 2011 avec l'adoption du règlement relatif à l'initiative citoyenne européenne par le Parlement européen et le Conseil. Ce n'est qu'en 2012 que les règles de l'initiative citoyenne sont entrées en vigueur.

En 2015, la Commission a adopté le premier rapport sur l'application du règlement relatif à l'initiative citoyenne et a lancé une révision des règles. Les règles de l'ICE ont été remaniées en suite2017 à l'adoption par la Commission d'une proposition pertinente. Celle-ci résulte de consultations des parties prenantes et de consultations publiques ouvertes, de suggestions faites par le Comité économique et social européen et le Comité des régions. En 2018, la Commission a adopté un 2nd rapport sur l'application du règlement relatif à l'initiative citoyenne, et en 2019, le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne ont adopté de nouvelles règles législatives.

La pandémie de COVID-19 a affecté la mise en œuvre des règles de l'ICE. La Commission a donc adopté des mesures temporaires pour faire face aux complications dues aux mesures restrictives imposées. Les nouvelles règles permettent d'étendre les périodes de collecte des initiatives citoyennes.

## Différences par rapport aux référendums

Une initiative citoyenne européenne est un mécanisme démocratique qui constitue un appel à l'action lancé par les citoyens aux instituts de l'UE. Une initiative peut être lancée par au moins sept citoyens de l'UE (ressortissants d'un pays de l'UE) qui vivent dans sept pays différents de l'UE et sont en âge de voter aux élections[3] européennes. La principale condition préalable à l'examen d'une proposition par les organes directeurs de l'UE est la collecte d'au moins un million de signatures. Tant que les

[2] Athanasiadou, N. (2020). L'initiative citoyenne européenne à l'heure du Brexit In : La citoyenneté européenne sous tension. Nijhoff Studies in European Union Law. 16, 387-410.
[3] UE. (2019). Guide de l'initiative citoyenne européenne. Office des publications de l'Union européenne. Luxembourg.

paramètres et les dispositions du processus d'initiative sont respectés, le Parlement européen ou la Commission sont obligés d'examiner la question, qu'elle concerne ils décident de prendre des mesures supplémentaires ou non. De cette manière, la participation des citoyens au sein des instituts décisionnels est renforcée, de même que la légitimité de certaines propositions de la Commission émanant de citoyens de toute l'Union[4]. Dans le cadre de l'initiative citoyenne, les citoyens ont la liberté de proposer des lois aux instituts de l'UE, tandis que le référendum est un outil utilisé principalement par les gouvernements des États membres à l'intention des citoyens. Une autre différence essentielle est que, dans le cadre des référendums, les citoyens sont invités à accepter ou à rejeter une loi. Au contraire, les initiatives des ICE ne sont que des propositions adressées aux institutions européennes pour qu'elles examinent une question et adoptent une nouvelle loi. Elles ne sont toutefois pas autorisées à demander le rejet d'une législation. De plus, les référendums prennent la forme d'une question Oui ou Non, alors que les initiatives citoyennes permettent une formulation plus large de la question.

Les initiatives citoyennes sont des mécanismes démocratiques qui permettent aux citoyens de proposer et de voter des lois et des politiques. En rassemblant un certain nombre de signatures, les citoyens peuvent demander un vote contraignant sur une politique ou une législation proposée. Avec l'initiative citoyenne européenne, les citoyens peuvent inviter la Commission à examiner la politique ou la législation proposée ; elle n'est pas obligée d'agir. Les initiatives citoyennes diffèrent des référendums dans lesquels les citoyens peuvent uniquement accepter ou rejeter une loi ou une politique proposée par le Parlement. En outre, la Commission européenne a déclaré qu'une ICE ne peut faire l'objet que de l'acceptation ou de la création d'une loi, mais qu'elle ne peut pas demander le rejet d'une loi.

## La procédure d'une initiative citoyenne européenne (ICE)

Une ICE passe par un certain nombre d'étapes. Avant de lancer une initiative clé, des aspects pratiques doivent être pris en compte par les citoyens qui souhaitent mener une initiative. Le processus de développement de l'ICE comprend la constitution d'un comité de citoyens, l'enregistrement, la collecte des déclarations de soutien, la vérification et la certification et enfin, la soumission et l'examen de la proposition. Une description étape par étape du processus est présentée ci-dessous.

[4] Athanasiadou, N. (2020). L'initiative citoyenne européenne à l'heure du Brexit In : La citoyenneté européenne sous Stress. Nijhoff Studies in European Union Law. 16, 387-410.

### *Comité des citoyens*

La première étape du processus de l'ICE est la création d'un comité de citoyens. Cet organe doit être composé au minimum de citoyens européens 7 vivant dans différents 7 pays de l'UE. Cette mesure

Indique que cette initiative vise à rassembler les citoyens sur des questions européennes et non sur des questions nationales intérêt uniquement. Les membres du comité doivent être éligibles aux élections européennes et être âgés de plus de 18 ans. Un représentant et un suppléant doivent être désignés comme personnes de contact pour l'initiative. Ces sept personnes peuvent également créer une entité juridique dans l'un des pays de l'UE pour gérer l'initiative. Il convient de noter que les membres du Parlement européen (MPE) peuvent être des membres inscrits des comités d'initiative mais ne peuvent pas être comptés comme l'un des sept citoyens requis, ce qui signifie qu'ils ne peuvent pas être mentionnés sur le formulaire d'inscription du comité[5].

### *Inscription*

Une fois le comité constitué, l'initiative doit être enregistrée auprès de la Commission. Pour cela, les membres du comité doivent d'abord créer un compte d'organisateur, puis ils doivent demander à la Commission de l'enregistrer via le site web de l'initiative citoyenne européenne. Le formulaire de demande doit comprendre, conformément au "Guide de l'initiative citoyenne européenne", le titre de l'initiative, une description de ses objectifs, les dispositions des traités de l'UE considérées comme pertinentes pour l'action proposée, les coordonnées des sept organisateurs au minimum, en indiquant le représentant et le suppléant, ainsi que leurs adresses électroniques et leurs numéros de téléphone, les noms des autres membres du groupe d'organisateurs et un document justificatif de toutes les sources de financement et de soutien de l'initiative. L'enregistrement n'est pas effectué tant que la Commission n'a pas procédé à un examen plus approfondi. La Commission vérifiera la proposition, notamment pour s'assurer que:

- le groupe d'organisateurs a été formé
- l'initiative relève des pouvoirs d'action de la Commission

[5] https://participedia.net/method/4344

- l'initiative n'est pas abusive, frivole ou vexatoire ou contraire aux valeurs de l'UE décrites dans les traités de l'UE ou aux droits consacrés par la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne[6]

La période d'examen de la proposition est de deux mois, à l'issue desquels la Commission enregistre ou rejette l'initiative. Toutefois, si la proposition ne relève pas entièrement de la compétence de la Commission, une deuxième période d'examen est appliquée et les organisateurs de l'initiative disposent de deux mois supplémentaires pour réviser leur proposition.

### *Collecte des déclarations de soutien*

Lorsqu'une initiative est enregistrée, le comité peut commencer la collecte des signatures. Les dispositions de l'ICE exigent au moins un million de signatures, avec un nombre minimum dans au moins sept pays de l'UE. La signature est recueillie au moyen d'un formulaire spécifique de déclaration de soutien. La période de collecte des signatures est de 12 mois, et la collecte doit commencer dans les six mois suivant l'enregistrement de l'ICE. Les signatures peuvent être collectées sur papier ou par voie électronique. Des formulaires prêts à l'emploi pour chaque initiative sont disponibles pour impression dans le compte de l'organisateur. Il convient de noter que la description de l'initiative, ainsi que les documents et formulaires pertinents, sont traduits dans toutes les langues officielles de l'UE par la Commission dans le but de soutenir la cause de l'initiative. Pour recueillir les signatures électroniques, les organisateurs de l'initiative peuvent utiliser le système central de collecte en ligne gratuit de la Commission, qui comprend des options de personnalisation. Il est possible de créer son propre système de collecte en ligne, mais celui-ci doit respecter certaines exigences techniques et être certifié par les autorités nationales compétentes du pays de l'UE où les données sont collectées. Tout au long de la période de collecte des signatures, la législation sur la protection des données doit être respectée.

### *Vérification et certification*

Une fois le nombre minimum de signatures collectées, les autorités nationales compétentes de chaque pays de l'UE doivent certifier le nombre de déclarations de signatures valides pour ce pays. Les déclarations de soutien, qui sont le document final avec le nombre total de toutes les signatures

[6]https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/8abe3729-640f-11ea-b73501aa75ed71a1/language-fr/format-PDF

collectées, doivent être soumises pour vérification dans les trois mois suivant la fin de la période de collecte. Pour les signatures collectées par le biais du système de collecte en ligne, la Commission sera chargée de transférer les déclarations de soutien aux autorités nationales.

### *Soumission et examen*

Une fois que le processus de vérification est terminé avec succès et que le nombre minimum de déclarations de soutien a été obtenu, l'initiative peut être officiellement soumise à la Commission pour examen. La période d'examen peut durer jusqu'à 6 mois, et lorsque la procédure d'examen est terminée, la Commission invite les organisateurs de l'initiative à une audition publique au Parlement. C'est l'occasion pour les membres de l'ICE de présenter leur point de vue sur la question concernée et de discuter des raisons pour lesquelles l'UE doit agir. Le Parlement peut alors organiser un débat et adopter une résolution, ce qui permet à l'ICE de bénéficier d'un soutien politique.

# CHAPITRE II : ÉTUDES DE CAS D'INITIATIVES CITOYENNES EUROPÉENNES RÉUSSIES

Jusqu'à présent, 86 initiatives ont été présentées depuis le lancement de l'ICE, 13 sont actuellement en cours, et 6 ont réussi à recueillir plus d'un million de signatures dans toute l'Union européenne. Cette section donne un aperçu des initiatives et des facteurs qui ont conduit à leur succès.

## 1. Mettre fin à l'âge de la cage

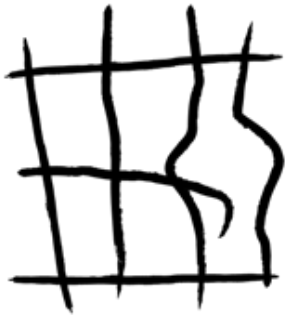

Cette initiative citoyenne européenne (ICE) révolutionnaire a été lancée en septembre11 2018 et a réussi, en un an, à obtenir plus de 1,6 million de signatures demandant l'interdiction des élevages cruels en cage dans l'UE. Plus précisément, End the Cage Age a dépassé le seuil du nombre minimum de signatures dans 18 pays de l'UE, sur les sept requis. L'initiative a rassemblé plus d'organisations170 et d'individus à travers l'Europe qui ont rejoint pour plaider en faveur de l'interdiction de l'élevage en cage.

**Résultat ECI**

Cette campagne de trois ans a abouti à la décision de la Commission européenne, le 30 juin 2021, de modifier la législation de l'UE en s'engageant à présenter une proposition législative d'ici à la fin de 2023 afin de réduire et d'interdire progressivement l'utilisation de cages pour les animaux d'élevage (poules, mères porcines, lapins, canards, veaux, oies)[7]. En outre, la Commission européenne s'est engagée à interdire l'élevage en cage dans toute l'Europe d'ici 2027 afin de garantir que tous les produits importés dans l'UE respectent les futures normes relatives à l'élevage sans cage et à soutenir financièrement les agriculteurs européens pour qu'ils s'adaptent à la nouvelle pratique de l'élevage sans cage.

[7] https://www.endthecageage.eu/#ourCampaign

Mettez fin à l'âge de la cage en chiffres :

- 6th L'ICE pour réussir ces huit dernières années
- 3rd avec le plus grand nombre de signatures

1st L'ICE pour le bien-être des animaux a réussi à obtenir de la Commission européenne qu'elle s'engage à interdire l'utilisation de cages pour les animaux d'élevage dans toute l'Europe d'ici à 2010 - 2027[8].

Cette initiative et son aboutissement marquent une victoire pour le million1.4 de citoyens européens qui ont fait entendre leur voix et prouvent que les actions de l'ICE ont le potentiel de renforcer la citoyenneté active et d'influencer le processus décisionnel de la Commission européenne. La campagne sur l'âge de la cage continuera à défendre sa cause et à veiller à ce que la Commission européenne tienne ses engagements tout en renforçant ses efforts pour faire pression sur les États membres de l'UE afin qu'ils inscrivent une interdiction dans leur législation nationale.

## 2. Safepack pour les minorités

MINORITY SAFEPACK INITIATIVE

Cette ICE vise à défendre la protection des personnes qui Appartiennent à des minorités nationales et linguistiques Et à renforcer la diversité culturelle et linguistique dans L'Union. Les membres de l'initiative demandent à l'UE d'adopter une série de textes législatifs pour

La préservation des langues régionales et minoritaires, proposer des changements de politique dans les domaines de l'éducation et de la culture, de la politique régionale, de la participation, de l'égalité et du soutien régional, et développer des contenus audiovisuels et autres médias appropriés. La campagne Minorité Safepack a recueilli des déclarations 1,320,000 de soutien, parmi lesquelles des déclarations 1,123,422 ont été approuvées par les autorités nationales des États membres de l'UE concernés. La campagne a reçu le soutien de 11 pays de l'UE. En janvier 2020, l'initiative a été enregistrée auprès de la Commission européenne, et en février, le comité de l'initiative a eu l'occasion de présenter ses propositions devant la Commission. L'audition publique au Parlement européen a eu

[8] https://www.endthecageage.eu/#ourCampaign

lieu en octobre et2020, à la suite d'un débat en plénière, les députés européens ont décidé d'adopter une résolution.

9 Propositions de Safepack pour les minorités, enregistrées par la Commission européenne :

1. Recommandation de l'UE pour la protection et la promotion de la diversité culturelle et linguistique
2. Programmes de financement pour les petites communautés linguistiques
3. La création d'un Centre de la diversité linguistique
4. Les objectifs des fonds de développement régional de l'UE doivent inclure la protection de l'environnement national les minorités et la promotion de la diversité culturelle et linguistique.
5. Recherche sur la valeur ajoutée des minorités pour nos sociétés et l'Europe
6. Approximation de l'égalité pour les minorités apatrides, par exemple les Rom
7. Une loi européenne unique sur le droit d'auteur afin que les services et les émissions puissent être appréciés dans la langue maternelle
8. Liberté de service et de réception de contenu audiovisuel dans les régions minoritaires
9. Exemption en bloc du soutien régional (étatique) à la culture des minorités, aux médias et à la conservation du patrimoine culturel[9]

La Commission a répondu en promettant des actions concernant les propositions de l'ICE. Plus précisément, la Commission va :

- Soutenir les autorités des États membres dans la protection des minorités nationales et linguistiques tout en encourageant les États membres à échanger leurs bonnes pratiques en matière de protection et de soutien des droits des personnes appartenant à des minorités.
- Exhorter les États membres à lancer des campagnes contre les discours de haine et à combattre le racisme et la xénophobie à l'égard des personnes appartenant à des minorités nationales et linguistiques.

[9] http://www.minority-safepack.eu/#about

- Maintenir et développer la coopération avec le Centre européen pour les langues vivantes par le biais du Conseil de l'Europe.
- Promouvoir l'apprentissage des langues dans toute l'UE, en mettant l'accent sur les langues minoritaires.
- Identifier les besoins des minorités nationales et linguistiques pour mieux développer des programmes de financement qui protègent le multilinguisme et la diversité culturelle.
- Prendre des mesures pertinentes pour promouvoir le développement de services de médias dans les langues des personnes appartenant à des minorités, en soutenant la création de médias culturels authentiques et de contenus de divertissement dans la langue minoritaire.
- Engager un dialogue avec les parties prenantes sur le contenu audiovisuel et veiller à ce que les futures réglementations soient conçues de manière à respecter les préoccupations des langues minoritaires.

## 3. Interdire le glyphosate et protéger les personnes et l'environnement des pesticides toxiques

Cette initiative citoyenne européenne demande à la Commission européenne de proposer aux pays de l'UE d'interdire le glyphosate, de réformer la procédure d'approbation des pesticides et de fixer des objectifs obligatoires de réduction des pesticides qui s'appliqueront à tous les États membres. L'initiative a été enregistré le 25 janvier 2017, et après l'achèvement de la collecte des signatures, les organisateurs ont soumis l'ICE à la Commission le 6 octobre 2017. Le montant total des déclarations de soutien est de 1 070 865 collectées dans 22 pays de l'UE. À la suite de l'audition publique du comité de l'initiative en novembre 2017, la Commission a publié un document exposant les mesures qu'elle entend prendre en réponse à l'initiative. La Commission a décidé de prendre des mesures législatives en adoptant une proposition de règlement sur la transparence et la durabilité de l'évaluation des risques de l'UE dans la chaîne alimentaire et la

modification du règlement général sur la législation alimentaire, visant à obtenir une réduction de l'utilisation des pesticides dans toute l'Europe.

Les principaux éléments du règlement :

- Améliorer la transparence : Les citoyens auront accès à toutes les études et informations soumises par l'industrie dans le cadre du processus d'évaluation des risques. Le grand public et les parties prenantes seront consultés sur ces études.

- Renforcer l'indépendance des études : Toutes les études commandées seront examinées par l'Autorité européenne de sécurité des aliments afin de garantir que les entreprises respectent la réglementation relative à l'utilisation des pesticides. Cette institution européenne peut demander aux entreprises candidates de réaliser des études supplémentaires à des fins de vérification afin de s'assurer du respect des normes européennes.

- Renforcer la participation des États membres, de la société civile et du Parlement européen à la gouvernance de l'Autorité européenne de sécurité des aliments. L'institution sera gérée par des représentants des États membres qui soutiendront sa capacité scientifique.

- Développer une communication globale sur les risques : La Commission adoptera un plan général de communication des risques afin de garantir une stratégie cohérente de communication des risques tout au long du processus d'analyse des risques, associée à un dialogue ouvert entre toutes les parties intéressées[10].

Objectifs de l'ICE

- Interdire les herbicides à base de glyphosate, un élément qui peut provoquer le cancer chez l'homme et qui a entraîné la dégradation des écosystèmes

- Veiller à ce que l'évaluation scientifique des pesticides en vue de leur homologation par l'UE ne repose que sur des études publiées qui ont été menées par les autorités nationales et non par l'industrie des pesticides.

- Fixer des objectifs obligatoires de réduction de l'utilisation des pesticides à l'échelle de l'UE, en vue d'éliminer progressivement l'utilisation des pesticides[11].

[10] https://europa.eu/citizens-initiative/ban-glyphosate-and-protect-people-and-environment-toxic-pesticides_fr
[11] https://stopglyphosate.org/

## 4. Stop à la vivisection

STOP VIVISECTION

Cette initiative citoyenne demande à la Commission européenne d'adopter une législation pertinente visant à supprimer progressivement l'expérimentation animale. Les organisateurs de l'initiative souhaitent sensibiliser le public au traitement cruel des animaux et proposer un nouveau paradigme pour la conduite de la recherche biomédicale et toxicologique. L'initiative a été enregistrée en juin 2012. Au terme de la période de collecte des signatures, elle a recueilli 1, 173, 130 déclarations de soutien, ce qui en fait la troisième ICE réussie depuis le lancement de l'outil participatif de la Commission. L'audition publique au Parlement européen a eu lieu en mai 2015. À l'issue de cette procédure, la Commission européenne a publié une communication sur les actions qu'elle comptait entreprendre concernant la cause de l'initiative.

La Commission a l'intention de :

- Organiser une conférence réunissant la communauté scientifique et les parties prenantes concernées sur la manière de tirer parti des progrès scientifiques pour mettre au point des approches valables ne nécessitant pas l'utilisation d'animaux.
- Indiquer la nécessité d'accélérer les progrès dans le domaine du remplacement, de la réduction et de l'affinement (les trois R) de l'utilisation de l'expérimentation animale par le partage des connaissances.
- Continuer à soutenir le développement et la validation d'approches alternatives pour la conduite des processus physiologiques et toxicologiques
- Maintenir le dialogue avec toutes les parties prenantes et la communauté scientifique afin de progresser vers l'objectif d'interdiction de l'expérimentation animale par le biais d'activités de diffusion, d'éducation et de formation sur les alternatives non animaux[12].

En réponse à la demande de l'initiative d'abroger la directive européenne sur la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques, la Commission déclare que cette directive est la législation appropriée pour atteindre les objectifs de l'initiative. Cette directive comprend des dispositions relatives au remplacement complet des animaux dès que cela est scientifiquement possible.

[12] https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/IP_15_5094

## 5. L’un entre Nous

Cette initiative est la deuxième initiative citoyenne européenne à avoir satisfait à toutes les exigences du règlement de l'UE. Elle a été soumise à la Commission par le comité d'initiative le février 28 dernier, après 2014, avoir reçu le soutien de la Commission européenne. 1, 896, 852 déclarations de soutien avec des seuils atteints dans États membres[13]. L'initiative "One of Us” demande à la Commission européenne d'agir pour la protection juridique de la dignité, du droit à la vie et de l'intégrité de tout être humain dès sa conception dans les domaines de compétence de l’UE où cette protection revêt une importance13 particulière. L'audition publique du comité de l’initiative à la Parlement européen en avril et2014 un mois plus tard, la Commission a adopté une communication présentant son point de vue sur les demandes de l'ICE.

Les organisateurs de l'initiative déclarent que leurs objectifs incluent la reconnaissance de la dignité humaine inhérente et inaliénable comme source des libertés humaines et des droits des citoyens. Elle devrait donc être inviolable et protégée par les autorités publiques[14]. En outre, ils affirment que l’embryon humain mérite le respect de sa dignité et de son intégrité. Cette affirmation est justifiée par la décision de la Cour de justice européenne dans l'affaire Brüstle, qui définit l'embryon humain comme le début du développement de l'être humain. Ils demandent à la Commission européenne de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger la vie des embryons humains qui sont en jeu et d'interdire les ressources financières accordées aux secteurs de la recherche, de l'aide au développement et de la santé publique, qui sont impliqués dans des actions de destruction d’embryons humains. Plus précisément, selon les objectifs de l'initiative, les activités de recherche qui visent à obtenir des cellules souches et impliquent l'utilisation de cellules souches embryonnaires humaines dans des expériences ultérieures ne devraient pas être financées.

[13] https://europa.eu/citizens-initiative/initiatives/details/2012/000005_en
[14] Commission européenne. (2014). Communication de la Commission sur l'initiative citoyenne européenne "Un de nous". Publications de l'UE, Bruxelles. 1-19.

**ECI Result**

Après un examen approfondi des demandes de l'ICE, la Commission européenne a décidé de ne pas soumettre de proposition législative, étant donné que les questions abordées dans l'initiative avaient déjà été discutées et que la politique européenne pertinente avait été appliquée. Plus précisément, la Commission a fait une observation générale sur la question, mentionnant que le droit primaire de l'UE consacre explicitement la dignité humaine, le droit à la vie et le droit à l'intégrité de la personne[15].

## 6. Right2Water

Cette initiative a été la première initiative citoyenne européenne à passer avec succès le processus d'enregistrement. Elle a été soumise à la Commission le décembre20th 2013 après l'achèvement de la collecte des signatures. L'ICE a recueilli 1 884 790 déclarations de soutien, dépassant les seuils minimaux dans 13 États membres. Les organisateurs de l'initiative demandent à la Commission européenne de proposer une législation mettant en œuvre le droit humain à l'eau et à l'assainissement tel que reconnu par les Nations Unies, et promouvant la fourniture d'eau et d'assainissement en tant que services publics essentiels pour tous[16]. Le comité de l'initiative a présenté ses demandes devant le Parlement européen lors d'une audition publique le février Suite 17th à 2014. cette audition, la Commission a adopté en mars une communication expliquant 2014 les mesures qu'elle entendait prendre en réponse à l'initiative.

Les principaux objectifs de l'initiative :

- Pas de libéralisation des services d'eau
- Eau et assainissement garantis pour tous les citoyens des pays de l'UE

[15] European Commission. (2014). Communication from the Commission on the European Citizens' Initiative "One of us". EU Publications, Brussels. 1-19.

[16] https://europa.eu/citizens-initiative/initiatives/details/2012/000003_en

- Exclusion de l'approvisionnement en eau et de la gestion des ressources en eau des règles du marché intérieur
- L'UE doit intensifier ses efforts pour parvenir à un accès universel à l'eau et à l'assainissement[17]

À la lumière de l'initiative citoyenne européenne, la Commission a décidé de prendre les mesures et actions concrètes suivantes :

- Accroître les efforts pour que les États membres mettent pleinement en œuvre la législation européenne sur l'eau.
- Lancer une consultation publique dans tous les pays de l'UE sur la directive relative à l'eau potable afin d'évaluer la nécessité d'apporter des améliorations et la manière de les réaliser.
- Améliorer la transparence de la gestion et de la diffusion des données relatives aux eaux usées urbaines et à l'eau potable.
- Explorer l'idée d'une évaluation comparative de la qualité de l'eau
- Améliorer la transparence et la responsabilité des fournisseurs de services d'eau en permettant aux citoyens d'accéder aux données relatives aux principaux indicateurs économiques et de qualité.
- Maintenir un dialogue structuré entre les parties prenantes sur la transparence dans le secteur de l'eau.
- Plaider en faveur de l'accès universel à l'eau potable et à l'assainissement en tant que domaine prioritaire des objectifs de 2015 développement durable[18]
- Stimuler les approches innovantes pour l'aide au développement (par exemple, le soutien aux partenariats entre opérateurs de l'eau et aux partenariats public-public) et promouvoir le partage des meilleures pratiques entre les États membres (par exemple, sur les instruments de solidarité).
- Inviter les États membres à enregistrer les préoccupations des citoyens et à faire en sorte que chacun ait accès à une eau sûre, propre et abordable

[17] https://www.right2water.eu/
[18] https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/IP_14_277

# CHAPITRE III: GESTION DES COORDINATEURS ET DES VOLONTAIRES POUR ADULTES ET POUR PERSONNES ÂGÉES

## Évaluation initiale de l'implication des volontaires

Le terme "volontaire" est largement utilisé pour désigner les personnes prêtes à faire quelque chose, généralement pour le bien de tous, gratuitement ou contre une petite somme d'argent. Malheureusement, il n'existe pas encore de définition européenne qui puisse être considérée comme officielle; cependant, l'UE a mis en œuvre de nombreux projets et politiques concernant le travail des volontaires et, depuis quelques années, un programme complet et spécifique appelé Corps européen de solidarité. Comme ce programme (désormais appelé ESC) existe depuis de nombreuses années, sous le nom de Service volontaire européen, les 2018, concepteurs et les gestionnaires de projets travaillant sur le terrain ont acquis une grande expérience en prenant part aux activités. Le chapitre suivant est un recueil d'informations rassemblées grâce à l'expertise des partenaires actifs dans le secteur.

Selon l'expérience des responsables du volontariat, l'obstacle le plus important pour une organisation désireuse d'utiliser des volontaires pour effectuer des tâches est la formation. Les volontaires doivent souvent être formés pour exécuter des opérations qui dépassent généralement (de loin) leurs connaissances, car il est difficile de trouver des personnes ayant des compétences spécifiques et qui ne cherchent pas un emploi plutôt qu'une expérience de volontariat. En outre, il y a aussi la question de la gestion du personnel: la coordination nécessite des ressources dédiées et les organisations ne sont pas toujours disponibles ou capables de les utiliser pour des activités annexes. Le taux de personnel bénévole disponible varie en fonction des tâches et des secteurs, mais finalement, la seule considération pertinente pour une entité est l'équilibre entre les coûts et les avantages.

En général, nous pouvons diviser les entités en deux grands groupes: les entités qui font appel à des volontaires pour des activités essentielles (c'est-à-dire de manière habituelle et structurée) et les entités qui ne font appel à des volontaires que de temps en temps et uniquement pour des projets et/ou des tâches spécifiques. A l'intérieur de chaque groupe, nous pouvons distinguer de nombreux cas selon la taille de l'entité et la complexité des tâches liées au volontariat. Voir les tableaux suivants.

*Activités essentielles*

| | **Entités plus grandes**[19] | **Entités moyennes** | **Entités plus petites** |
|---|---|---|---|
| **Formation de base** | 10 | 9 | 8 |
| **Formation moyenne** | 9 | 8 | 7 |
| **Formation plus longue** | 8 | 7 | 6 |

*Side activities*

| | **Entités plus grandes**[20] | **Entités moyennes** | **Entités plus petites** |
|---|---|---|---|
| **Formation de base** | 10 | 8 | 6 |
| **Formation moyenne** | 8 | 6 | 4 |
| **Formation plus longue** | 6 | 4 | 2 |

Les valeurs dans les cases sont une estimation de la valeur de l'investissement en termes de temps et de ressources. Les valeurs inférieures à 6 représentent des situations où un tel investissement doit être considéré avec beaucoup de précaution et au cas par cas pour évaluer s'il est vraiment nécessaire. Les valeurs égales ou supérieures à 6 peuvent généralement être considérées comme acceptables.

[19] https://www.erasmus-entrepreneurs.eu/page.php?cid=6&pid=019&faqcat=14&faqid=101
[20] https://www.erasmus-entrepreneurs.eu/page.php?cid=6&pid=019&faqcat=14&faqid=101

## Développement et conception du rôle

Selon les lignes directrices fournies par l'UE, il faut veiller à ne pas transformer le volontariat en emplois. Le risque est de compter sur les volontaires pour couvrir des activités qui devraient être effectuées par le personnel des organisations, créant ainsi des situations d'exploitation. C'est pourquoi il est nécessaire de définir les rôles de manière très claire et attentive, afin de les distinguer des rôles officiels au sein de l'entité concernée. Pour ce faire, les organisations doivent mettre en œuvre certaines règles afin d'éviter les faux pas qui pourraient avoir des répercussions négatives sur leur réputation, voire entraîner des problèmes juridiques.

Les partenaires doivent toujours être très conscients de la différence entre le bénévolat et le travail, et surtout des croisements potentiellement nuisibles auxquels ces deux domaines peuvent être soumis. Contre toute tentation de mélange inapproprié, il existe une petite série d'indications qui pourraient être utilement suivies :

1. Il convient de faire appel à des conseils externes chaque fois que cela est possible; il s'agit non seulement d'entités et d'organisations similaires travaillant dans des domaines similaires, mais aussi d'acteurs plus institutionnels ayant une vision du contexte juridique et une vue d'ensemble de tout le panorama du travail.

2. La confiance dans d'autres partenaires plus expérimentés est également un bon moyen de traiter la question, par exemple en confiant le rôle de chef de projet à des partenaires qui ont une meilleure compréhension de la question.

3. Évaluer ex ante tous les domaines où le chevauchement entre emploi et volontariat est plus probable. Par exemple, chaque fois que des volontaires sont censés reprendre (partiellement et temporairement) les rôles officiels des organisations, des précautions doivent être prises pour éviter toute menace significative pour le travail du personnel ou toute forme d'exploitation envers les volontaires.

Outre cette question, il peut arriver que le rôle des volontaires se rapproche trop d'une sorte de programme de formation déguisé. Bien qu'il soit normal que les volontaires développent certaines compétences et aptitudes au cours de leur expérience, celle-ci ne doit pas reproduire une formation ou toute autre forme d'enseignement officiel ou officieux. Une fois éliminé tout élément qui pourrait ressembler à un travail ou à une formation, ce qui reste devrait théoriquement être imputable au seul volontariat.

## Recrutement

Dans le cadre du programme ESC, la sélection des volontaires peut se faire par le biais du portail du Corps européen de solidarité (ESCP)[21], un instrument conçu pour permettre aux organisations éligibles de rechercher et de recruter facilement des participants au Corps européen de solidarité pour leurs placements. Cet outil est disponible pour tous les participants à l'un des programmes de l'UE liés au volontariat, c'est-à-dire non seulement le CES mais aussi les volontaires de l'aide de l'UE et l'ancien Service volontaire européen. Les candidats inscrits sur l'ESCP ont déjà fait l'objet d'une présélection et ils indiquent leur profil avant que toute sélection n'ait lieu; par conséquent, les biais potentiels sont réduit, l'ESCP est un instrument de sélection fiable et son utilisation est fortement recommandée à toute personne qui aspire à s'appuyer sur le volontariat pour réaliser des activités.

Il existe trois voies pour la sélection des candidats:

a. Recherche de volontaires dans la base de données ;

b. Individuation de volontaires spécifiques identifiés par le numéro de référence du participant (PRF);

c. Recevoir les candidatures de volontaires intéressés par le projet.

Le système ESCP permet la sélection à travers différents paramètres, principalement basés sur les activités du projet. Grâce à la sélection d'un critère de recherche spécifique, il est possible d'identifier les volontaires motivés par un intérêt pour les activités du projet.

Même si une organisation n'a aucun intérêt à s'appuyer sur le système ESCP ou à développer son imitation dans le cadre de l'un des programmes de l'UE, le principe incarné par la méthodologie ESCP peut néanmoins être mis en œuvre. L'intérêt et la motivation sont des éléments fondamentaux pour la sélection de tous les volontaires et il est important de choisir des candidats fortement motivés pour acquérir des connaissances sur le monde du volontariat sous tous ses aspects ; choisir n'importe qui pour être volontaire pourrait potentiellement s'avérer néfaste pour l'initiative ou l'organisation elle-même.

[21] https://europa.eu/youth/solidarity

Le canal institutionnel local, régional ou national est à privilégier lorsqu'une organisation ne connaît pas la partie qui propose du personnel volontaire comme ressource. Cependant, le travail en réseau est assez courant sur le terrain, il est donc fortement conseillé d'entrer dans l'un de ces réseaux pour établir des contacts fiables avec des partenaires qui pourraient fournir des volontaires à l'entité organisatrice en cas de besoin. Le volontariat n'étant pas un emploi, les appels à candidatures ouverts doivent être évités autant que possible, car ils risquent d'augmenter le nombre de candidats qui ne sont là que par curiosité ou pour une autre raison de faible engagement, ce qui entraîne de nombreux entretiens inutiles et une perte de temps pour les organisations.

## Interviewing

À l'heure du COVID, et avec des candidats venant potentiellement de toute l'Europe, il est de moins en moins judicieux d'organiser des entretiens physiques en personne. Les conseils suivants concernent une procédure permettant d'organiser des entretiens structurés par vidéo ou tout autre outil en ligne.

1. Invitez les candidats par le biais du moyen choisi : une plateforme, s'il y en a une, ou tout autre contact, comme le téléphone ou l'e-mail.

2. Fixez l'entretien à un jour où vous êtes sûr d'avoir suffisamment de temps pour tous les candidats ; les entretiens n'ont pas de durée fixe et il est assez frustrant de voir son propre rendez-vous reporté.

3. Utilisez un outil dont vous êtes relativement sûr ; certains outils ne fonctionnent pas correctement, d'autres sont presque inconnus et il n'y a aucune certitude que les personnes interrogées puissent se joindre à l'appel.

4. Commencez par quelques petites questions de base, suivies de questions sur le monde qui vous entoure, pour ensuite vous concentrer sur l'expérience personnelle et les conseils du volontaire.

5. Voici une courte liste de questions potentiellement utiles pour apprendre à connaître un peu mieux les candidats:

   - Pouvez-vous commencer par indiquer votre nom, votre profession et votre pays d'origine?
   - Qu'avez-vous étudié?
   - Quelles étaient vos attentes vis-à-vis de votre éducation?
   - Quelle compétence est indispensable si vous voulez réussir?
   - Quelles sont vos meilleures caractéristiques?
   - Comment trouvez-vous des idées?
   - Comment restez-vous curieux?
   - Combien de temps passez-vous seul dans une journée normale?
   - Quelle méthode est la plus productive dans votre travail (solitude ou confrontation)? Quelle a été votre activité?
   - Travaillez-vous activement en réseau? Comment?
   - Avez-vous l'habitude de travailler en ayant des objectifs précis à l'esprit?
   - Vous arrive-t-il de manquer d'assurance ? Comment faites-vous face à cela ? Qu'est-ce qui vous donne confiance dans votre travail/ce que vous faites ?

- Quelle est l'importance des délais ?
- Vous fixez-vous des échéances ? Si oui, comment vous assurez-vous de les respecter? Comment maîtriser son temps ?
- A quel point travaillez-vous dur ?
- Avez-vous le sentiment d'être une personne autonome ?
- Qu'est-ce qui vous motive ou qui vous motive à continuer ?
- Qu'est-ce qui vous fait avancer ? Quelle est votre motivation ?
- Avez-vous une mission / un objectif clair ?
- Travaillez-vous sur des projets à long terme ? Sont-ils importants ?
- Comment savez-vous qu'un projet est terminé ?
- Qu'est-ce que la qualité pour vous ?
- Quand et comment collaborez-vous avec les autres ?
- (Pourquoi) une équipe peut-elle être utile ?

1. Les questions ci-dessus étant généralement utiles pour décrire les candidats, l'attitude vis-à vis de tâches spécifiques doit être mesurée par rapport aux attentes. Les organisations devraient être capables de fixer les attentes à l'avance. Par exemple, quelle compétence spécifique sera nécessaire pour effectuer une tâche spécifique ? Quel état d'esprit est nécessaire pour faire face au stress du terrain ou des circonstances ? Y a-t-il des risques implicites que le volontaire ne serait pas prêt à subir ? Et ainsi de suite.
2. Évaluez la disponibilité en termes d'heure et de date avec la plus grande clarté. Mieux vaut le savoir dès le départ que de devoir tout reprogrammer par la suite.
3. En particulier lorsque les volontaires doivent travailler en équipe, il est très important d'évaluer le contexte culturel des volontaires. Des choses apparemment anodines pour quelqu'un, comme la nourriture, peuvent créer des problèmes par la suite lorsqu'on a affaire à des volontaires qui ne correspondent pas exactement au milieu culturel choisi. Les questions

sur les habitudes et les coutumes doivent être aussi délicates que possible pour ne pas violer la vie privée, mais aussi suffisamment approfondies pour mettre en lumière les problèmes potentiels.

4. À la fin de l'entretien, n'oubliez pas de fixer un suivi. Les volontaires ne doivent pas avoir l'impression qu'ils recevront une réponse, peut-être, parfois dans le futur ; fixez une date limite pour une réponse claire et respectez-la.

## Orientation et formation

En ce qui concerne les activités d'orientation, il est important que les participants volontaires prennent part à une formation générale qui les instruira sur les sujets suivants

• les activités,

• les responsabilités des participants,

• les valeurs et la conscience interculturelle,

• la formation thématique,

• la santé et la sécurité.

En outre, avant le début des activités, l'organisation doit remplir un formulaire - pour chaque volontaire participant - dans lequel elle recueille des informations personnelles telles que : le parcours, les carrières, les éventuelles difficultés d'apprentissage, les besoins culturels ou médicaux et les attentes en matière de formation. Ces informations seront essentielles pour la préparation d'un kit d'information qui devra être distribué à chaque volontaire au moins un mois avant le début de l'expérience.

Au début des activités du projet, il est important de former les volontaires avec une formation initiale spécifique au projet.

À la fin des activités, l'organisation doit vérifier les connaissances acquises en remettant, par exemple, des questionnaires d'évaluation.

Un outil pertinent pour la reconnaissance et la certification de l'expérience de volontariat pourrait être le Youth Pass[22], un instrument développé pour les projets réalisés dans le cadre des programmes européens pour la jeunesse, tels que le Corps européen de solidarité (CES). Par le biais du certificat Youth Pass, la participation à de tels projets peut être reconnue comme une expérience de volontariat.

## Surveillance

L'un des moyens les plus efficaces pour suivre et aider les volontaires est la mise en place d'un personnage clé : le mentor.

Le mentor doit être une personne à laquelle les volontaires peuvent se référer pour chaque besoin, et un intermédiaire entre les volontaires et l'organisation.

L'organisation doit prévoir des réunions hebdomadaires entre le mentor et chaque volontaire, afin de suivre l'évolution des activités. Au cours de ces réunions, le mentor deviendrait une figure de référence pour les volontaires qui lui communiqueraient toute urgence pouvant survenir, ils recevraient soutien et conseils.

En résumé, la figure du mentor deviendrait responsable du suivi des volontaires dans tous les aspects, avec la valeur ajoutée de simplifier la coordination entre les volontaires et l'organisation responsable du projet.

## Reconnaissance

La reconnaissance des compétences acquises grâce aux activités de volontariat est très importante pour souligner le rôle du volontariat dans l'UE, où il joue un rôle crucial, notamment dans le secteur non lucratif.

Dans ce sens, une initiative intéressante à souligner est le Passeport[23], européen de compétences, créé suite à une résolution du Parlement européen. Le Passeport européen de compétences vise à

[22] https://www.youthpass.eu/en/

[23] https://www.europarl.europa.eu/news/en/press-room/20120612IPR46648/volunteering-validating-skills-for-use-in-job-hunting

valider l'expérience du volontariat par la reconnaissance officielle des compétences acquises dans le cadre d'un travail volontaire qui donnerait une valeur ajoutée à un CV ; l'objectif ultime est de rendre les jeunes plus employables grâce aux aptitudes, connaissances et compétences acquises par le biais du volontariat.

Une autre initiative intéressante est la création du projet[24] qui se concentre sur la reconnaissance multiculturelle des aptitudes et des compétences acquises par le biais du volontariat. Ce projet vise à maintenir le contact entre les organisations de volontaires, le secteur des entreprises, les acteurs gouvernementaux, les parties prenantes et les experts afin de:

a. trouver un moyen d'identifier, d'évaluer et de valider les résultats d'apprentissage par le biais du volontariat;

b. valoriser les aptitudes, les compétences et les connaissances acquises grâce au volontariat. La reconnaissance des compétences acquises dans le cadre d'activités de volontariat est cruciale pour accroître l'intérêt d'une telle expérience chez les jeunes adultes.

Une initiative remarquable, menée par le Centre pour le volontariat européen (CEV[25]) est la création d'un concours européen visant à promouvoir le volontariat au niveau local (EVC). Cette initiative est importante car elle a un impact sur la promotion des activités de volontariat, en particulier dans les petites municipalités qui sont généralement moins intéressées par les activités européennes.

---

[24] https://eaea.org/our-work/projects3/move-mutual-recognition-of-skills-and-competences-learned-through-volunteering-towards-a-european-debate/

[25] https://www.europeanvolunteercentre.org/ev-capital

# ADULATION

Adult Education for Social Change

Ce projet a été financé avec le soutien de la Commission européenne.

(2020-1-CY01-KA204-065947)

Cette publication (communication) n’engage que son auteur et la Commission n’est pas responsable de l’usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.